



MAISON DES PLUS BEAUX
VILLAGES DE
WALLONIE
URBANISME

Crupet, le 30 avril 2026

AVIS SUR PERMIS UNIQUE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandeurs : ELAWAN ENERGY WALLONIE S.A.

Situation : Ragnies - Thuillies - Donstiennes

Objet de la demande

Le projet concerne l'implantation et l'exploitation de 4 éoliennes sur le territoire de la commune de Thuin, positionnées entre les villages de Ragnies, Thuillies et Donstiennes, sur des parcelles agricoles à proximité de la route nationale N53.

Auteur d'étude : CSD Ingénieurs Conseils SA (Namur) | Date : 22 janvier 2026

I. Contexte régional

Si le développement des énergies renouvelables est bien une ambition du Schéma de Développement du Territoire (2024) et de la « Pax Eolienica II » (2022), celle-ci requiert une analyse globale intégrant l'ensemble des dimensions du territoire, telles que traduites par les objectifs de développement régionaux. Le SDT fixe ainsi explicitement d'autres objectifs, dont la valorisation et la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers (Objectif SA6), ainsi que le développement touristique fondé sur les atouts propres du territoire (Objectif A14), en particulier dans les territoires ruraux que le SDT reconnaît comme porteurs de richesses spécifiques.

À cela s'ajoute un engagement international. En signant la Convention européenne du paysage de Florence en 2000, la Wallonie s'est engagée à protéger, gérer et aménager ses paysages, non seulement les paysages exceptionnels, mais aussi les paysages ruraux du quotidien, dont la qualité contribue à l'identité des territoires et au cadre de vie de leurs habitants.

Dans ce contexte, l'autorisation d'un projet éolien dans un territoire où se localisent plusieurs zones et éléments d'intérêt paysager et patrimonial suppose que les impacts paysagers et patrimoniaux identifiés aient été pleinement pris en compte et pesés à la hauteur de ces engagements.

A. Contextes villageois

Les éoliennes se trouvent au sud-est de Ragnies, à proximité de plusieurs zones habitées proches. Selon l'étude, les incidences paysagères les plus importantes concernent les villages les plus proches : le hameau Champ Fleuri et Donstiennes, où les éoliennes seront pleinement visibles. Plus on s'éloigne, plus la végétation et le bâti atténuent la visibilité, avec des incidences modérées à limitées dans les autres villages et faibles à nulles dans les zones plus lointaines.

Si l'analyse de l'encerclement conclut à l'absence de problème avec les parcs existants et autorisés, elle révèle tout de même une tendance préoccupante. Dès lors que l'on intègre les projets à l'instruction et à l'étude, une zone d'encerclement potentielle apparaîtrait autour d'une partie du village de Thuillies (même si l'étude reconnaît qu'une seule éolienne serait visible).

Cette situation illustre une dynamique plus large : le paysage du bas-plateau thudinien fait l'objet d'une pression éolienne croissante, plusieurs parcs existants, autorisés, à l'instruction ou à l'étude dans un rayon de 18 km autour du projet, recensés dans l'étude elle-même. Chaque projet pris isolément pourrait sembler acceptable ; c'est leur accumulation progressive qui transforme durablement le caractère rural des paysages de la Thudinie. À cet égard, l'étude reconnaît que l'interdistance minimale de 6 km recommandée par le Cadre de référence éolien de 2024 n'est pas respectée avec deux projets dans le périmètre rapproché : le projet de Florinchamps à 2,7 km et le projet de Clermont (Thuin) à 2,3 km. Cette double non-conformité aggrave les situations de covisibilité et renforce la pression paysagère exercée sur les noyaux villageois environnants.

Dans ce contexte, les noyaux villageois du secteur (Thuillies, Ragnies, Donstiennes, mais aussi les villages plus éloignés) risquent de se retrouver progressivement « encerclés par l'éolien », non pas par l'effet d'un seul projet, mais par la somme de décisions prises au cas par cas, **sans vision d'ensemble.**

B. Qualités paysagères et patrimoniales

Le site s'implante dans l'ensemble paysager de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers : relief peu marqué, vues longues et dégagées sur espaces agricoles, ondulations amples, quelques boisements ponctuels. L'aire paysagère est le Bas-plateau agricole de Thudinie. La ligne de force principale est l'horizon, avec la N53 comme axe secondaire. **Le projet ne s'aligne pas sur cet axe et recompose le paysage en imposant de nouveaux points d'appel verticaux.**

Tel que présenté dans le rapport d'étude d'incidences sur l'environnement, **la qualité paysagère de la région est élevée**, avec : 16 périmètres d'intérêt paysager (PIP) au sein du périmètre d'étude rapproché du projet et 10 points et lignes de vue remarquables (PLVR) orientés vers le projet ou localisés à proximité.

En outre, l'étude elle-même reconnaît que la densité d'éléments patrimoniaux dans le périmètre rapproché (6 km) est élevée. C'est uniquement au niveau du périmètre immédiat (1,3 km) - soit la zone d'implantation directe des éoliennes, occupée essentiellement par des terres agricoles - que la qualité patrimoniale pourrait être qualifiée de plus faible. **Cette distinction ne doit pas conduire à minimiser l'enjeu global : ce n'est pas parce que les éoliennes s'implantent dans un périmètre immédiat « peu chargé » en patrimoine qu'elles n'affectent pas un territoire environnant reconnu pour sa richesse patrimoniale et paysagère exceptionnelle.** L'étude montre ainsi que la qualité patrimoniale de la région est



justifiée par la présence de plusieurs biens classés ou de périmètres de protection, dont notamment :

- Patrimoine mondial UNESCO dans le périmètre lointain : Beffroi de Thuin (4,3 km au nord)
- Patrimoine exceptionnel wallon : Jardins suspendus de Thuin (4,4 km) ; Collégiale Saint-Ursmer de Lobbes (5,7 km) ; Abbaye d'Aulne (plus loin)
- Patrimoine classé dans le périmètre rapproché (6 km) : Église Saint-Martin de Ragnies (classée) ; Presbytère de Ragnies (classé) ; Ferme de la Grande Couture et ses abords à Thuillies (1,1 km - le plus proche) ; Moulin de la Biesmelle à Thuillies ; Chapelle d'Ossogne, Château de Leers-et-Fosteau, Menhir "Le Zeupire" à Gozée, + nombreux éléments classés à Thuin.
- PICHE (Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique) : Ragnies (PICHE 1) à 1,5 km, le plus proche
- RGBSR (Règlement général sur les bâtisses en site rural) : Village de Ragnies (RGBSR 1) à seulement 290 m au plus près des éoliennes.
- Ancienne chaussée romaine Bavay-Trèves (1,6 km au sud).
- Ragnies, labellisé « Plus Beaux Villages de Wallonie » (1,4 km) ;
-

L'étude met en évidence plusieurs degrés d'incidences paysagères sur ces éléments patrimoniaux : l'impact reste faible depuis les éléments les « plus emblématiques » de la région (le beffroi de Thuin (UNESCO) et les Jardins suspendus). En revanche, l'impact sera important au niveau de l'église Saint-Etienne de Donstiennes, où les éoliennes entreront en concurrence visuelle directe avec le clocher.

C. Attractivité et développement touristique

Un territoire à forte identité touristique : Le secteur concerné par le périmètre d'étude rapproché (6 km) concentre plusieurs atouts touristiques reconnus et complémentaires. Pour ne citer qu'eux : le village de Ragnies labellisé « Plus beau village de Wallonie », le beffroi de Thuin inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les Jardins suspendus et la collégiale Saint-Ursmer exceptionnels, les ruines de l'abbaye d'Aulne, la distillerie de Biercée, le château de Leers-et-Fosteau, et un réseau de circuits de randonnée et de voies lentes valorisant le paysage agricole ouvert caractéristique du bas-plateau thudinien. **Ce patrimoine constitue la base d'une offre touristique cohérente, dont l'attrait repose précisément sur l'intégrité du paysage champêtre et la lisibilité des éléments bâtis dans leur cadre naturel.**

Une promesse touristique fondée sur le paysage : les labels et outils de promotion touristique de la région (« Plus beaux villages de Wallonie », les circuits de la Maison du Tourisme, la mise en valeur du patrimoine classé...) sont des engagements implicites envers les visiteurs sur la qualité du cadre paysager. **L'implantation de quatre éoliennes de 200 m dans ce contexte modifie les paysages depuis lequel ce patrimoine est perçu et vécu. Cette modification n'est pas neutre pour l'image de marque de la destination, ni pour la cohérence du discours touristique qui la promeut.**

L'analyse touristique du dossier, bien qu'elle existe (et nous en notons tout son intérêt), souffre de quelques lacunes :

1/ Un impact cumulatif qui reste sous-évalué

L'étude s'appuie sur des études, mais qui restent « génériques » et peut-être difficilement transposables au contexte wallon. De ce fait, appliquer ces conclusions sur « l'acceptation des éoliennes par les visiteurs » à la région du plateau limoneux, dont l'attractivité repose spécifiquement et explicitement sur l'intégrité de son paysage champêtre, pourrait être méthodologiquement discutable. **En outre, si l'acceptation sociale peut évoluer favorablement, elle peut aussi évoluer défavorablement, notamment dans un contexte de densification croissante de l'éolien dans la région, que le dossier recense lui-même.**

En effet, le projet de Ragnies ne s'inscrit pas dans un territoire vierge de toute éolienne. Le dossier recense lui-même de nombreux parcs existants, autorisés ou en projet. **L'effet cumulatif de cette densification progressive de l'éolien sur la perception globale du territoire par les visiteurs (et sur leur motivation à s'y rendre) et ses habitants a été peu évalué. Or c'est précisément cette accumulation, et non chaque projet pris isolément, qui risque de transformer durablement l'image d'une région dont l'attractivité touristique repose sur la qualité et l'authenticité de ses paysages ruraux.**

2/ Un enjeu économique local

L'étude mentionne que « *durant la phase d'exploitation, l'impact du projet sur les activités touristiques et récréatives sera limité* », avec peu/pas d'informations chiffrées sur la fréquentation touristique actuelle de la région, sans consultation des acteurs du secteur, et sans analyse de l'effet potentiel sur les nuitées ou la fréquentation des circuits (qui certes, peut être difficilement quantifiable).

Si nous faisons l'hypothèse que ces conclusions soient transposables ici l'étude mentionne notamment que : « [...] *la majorité des touristes réguliers n'acceptent donc pas souvent les modifications paysagères. Dans l'étude française, la répartition des réponses par type d'établissement montre que c'est la clientèle des gîtes et des chambres d'hôtes qui est la plus critique ou réservée par rapport aux éoliennes.* » **Ce constat pourrait donc aller à l'encontre des recherches de diversification touristique et récréative qui constitue justement l'un des leviers de développement économique et de vitalité rurale que les villages wallons s'efforcent de construire et de consolider.**

3/ L'analyse du village de Ragnies reste pertinente, mais incomplète

Ragnies est un village d'une qualité remarquable, tant sur le plan architectural que paysager. Situé à la frontière entre le Plateau limoneux hennuyer et le Condroz, il présente une architecture caractéristique qui reflète cette position de transition, créant une palette de matériaux typique de la diversité régionale. Le village s'est établi sur un léger surplomb du vallon du ruisseau des Marais, dans un paysage d'openfield aux ondulations douces, ponctué de bosquets et de bois, où les grandes parcelles cultivées s'étendent à perte de vue autour du noyau villageois. Ce cadre paysager, resté globalement très stable depuis le 18^{ième} siècle, constitue l'identité profonde du village. Il est complété par un tissu bâti aéré, structuré autour de l'église Saint-Martin classée et de sa place, et par des espaces ouverts (jardins, prairies, vergers...) qui contribuent à la qualité du paysage villageois et à la biodiversité locale.

À cette qualité patrimoniale et architecturale s'ajoute une vitalité/dynamique touristique et récréative réelle, qui fait de Ragnies bien plus qu'un simple village pittoresque. La Distillerie de Biercée, la Brasserie des Légendes, la Grange de la Dîme, la Gentilhommière du Château, la ferme pédagogique de l'Escafène et le Golf de Ragnies (pour ne citer qu'eux) forment un ensemble d'activités diversifiées et fondées sur la qualité du cadre de vie et du paysage environnant. **C'est précisément cette combinaison d'authenticité, de patrimoine vivant et qualité paysagère qui constitue l'attrait du village et qui a justifié son inscription parmi les « Plus beaux villages de Wallonie ».**



Or, si l'étude conclut à des impacts faibles à négligeables au centre du village et modérés depuis sa bordure sud-est, c'est précisément depuis la périphérie et les axes d'entrée et de sortie du village que les incidences sont les plus importantes (confirmées par les photomontages de l'étude), et c'est depuis ces mêmes axes dégagés que le village et ses paysages environnants sont en partie perçus, promus et vécus comme lieu d'attractivité.

Comme le souligne l'étude : « *L'ADESA a relevé une ligne de vue remarquable sur la dépression humide du ruisseau du Marais, du champ de la Chaumière, du village de Ragnies et de la grosse ferme de la Cour (LVR 1) (1,0 km) qui propose des vues vers le sud.* ». L'étude qualifie l'incidence d'importante depuis ce point, puis relativise en invoquant l'« *angle horizontal restreint* » du projet. **Mais dans un paysage plat à vues longues, quatre éoliennes de 200 m dans une vue emblématique constituent une transformation irréversible de la ligne d'horizon.**

4/ Un impact potentiel du projet sur les circuits touristiques

L'étude analyse l'impact potentiel du projet depuis les chemins et circuits touristiques, en prenant le cas du circuit « La Ragnicole ». Les résultats sont intéressants, mais peuvent être nuancés/complétés :

- Elle mentionne que « *lorsque les vues sont dégagées, compte tenu du relief plat et du contexte agricole, la modification du cadre paysager sera importante* ». Le circuit « La Ragnicole », comme les autres circuits touristiques de la région, est précisément conçu pour faire découvrir le paysage champêtre ouvert autour des villages. Ce sont exactement les zones à vues dégagées qui constituent l'un des principaux intérêts des balades proposées dans la région. Ce circuit, comme d'autres dans la région, est donc un outil de mise en valeur de nos territoires ruraux. **L'étude décrit correctement le contenu du circuit (fermes, église, distillerie, ruisseau du Marais), mais ne pose jamais la question de savoir si la présence d'éoliennes de 200 m dans ce cadre est compatible avec la promesse touristique et patrimoniale que le circuit est censé donner.**
- En outre, l'analyse distingue les zones où « *des obstacles de végétation sont présents* » de celles où « les vues sont dégagées ». **Cette distinction suppose que la végétation actuelle est permanente.** La végétation arbustive en bordure de chemin n'offre un écran visuel efficace qu'en période estivale : hors feuillage, durant une grande partie de l'année, **la visibilité depuis ces tronçons sera bien supérieure à ce que les photomontages laissent paraître.**
- Elle mentionne également que « *Depuis les abords du golf et de la distillerie au sud-est, les vues vers le village seront toutefois préservées. En effet, le projet occupera un quadrant visuel opposé, en direction du sud-est.* » En effet, c'est techniquement exact pour le regard orienté vers le village. **Dans la pratique, un promeneur qui se retourne, qui regarde autour de lui, ou qui progresse le long du chemin aura nécessairement les éoliennes dans son champ de vision à un moment ou un autre. L'argument du quadrant opposé ne vaut que pour un point de vue statique et fixe, ce qui peut manquer de sens sur un circuit pédestre.**
- Dans la même logique, un promeneur parcourant les 4,8 km dans leur intégralité vivra une succession de vues où les éoliennes seront tantôt absentes, tantôt limitées, tantôt importantes. **L'effet d'accumulation, notamment la répétition des vues importantes sur les tronçons dégagés n'est pas évaluée. Or c'est précisément cette expérience continue qui définit la qualité d'un circuit de découverte patrimoniale et paysagère.**

Nos différents constats et remarques s'inscrivent dans un cadre stratégique plus large. Le projet est susceptible de contrevenir à l'ambition du SDT ainsi qu'à son objectif visant à faire des atouts du territoire un levier de développement touristique diversifié et à développer les synergies entre tourisme et patrimoine.

Ce projet va également à l'encontre de la vision 2035 de Tourisme Wallonie, qui place l'authenticité au cœur du développement touristique wallon, en s'appuyant sur le patrimoine, le folklore et la culture comme vecteurs d'identité régionale et de développement économique local. **Un village comme Ragnies, avec son architecture singulière, son patrimoine vivant et son paysage agricole ouvert, incarne précisément cette vision (et mérite à ce titre une prise en compte à la hauteur de ses qualités).**

De ce fait, en cumulant ces atteintes paysagères, patrimoniales et touristiques, le projet pourrait compromettre des atouts majeurs du territoire et nuire au développement durable et attractif de Ragnies et des localités avoisinantes, au sens de l'article D.I.1. §1er du CoDT.

D. Avis général de la Maison de l'Urbanisme des Plus Beaux Villages de Wallonie

Nous maintenons dès lors notre avis que la recherche d'un point d'équilibre entre deux objectifs majeurs en concurrence - la protection du patrimoine local et du paysage d'un côté, la contribution aux objectifs régionaux, nationaux et mondiaux de lutte contre le changement climatique de l'autre - doit être menée avec rigueur et sans que l'un efface l'autre. **Selon nous, cet équilibre n'a pas été totalement démontré dans le présent dossier.**

De ce fait, tout en tenant compte des modifications du projet, **la Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie souhaite réaffirmer son avis défavorable** concernant le projet d'implantation des quatre éoliennes à proximité du Beau Village de Ragnies, au regard de ses incidences sur le patrimoine, les paysages et l'attractivité touristique des lieux impactés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez recevoir nos salutations les plus cordiales.

Pour l'asbl et la Maison de l'Urbanisme des « Plus Beaux Villages de Wallonie »,

Lauriano Pepe,
Chargé de développement territorial

